

## ENSEIGNEMENT - STATISTIQUES

# Toujours plus d'enseignants sont écartés

Les dernières statistiques en renseignement 76. C'est le total le plus élevé depuis l'année 2009

**S**eptante-six enseignants écartés, ce sont les dernières statistiques, en matière de « professeurs empêchés d'enseigner » que la ministre de l'Éducation a transmises au député Olivier Destrebecq (MR). C'est le total le plus élevé depuis 2009...

Il nous aurait fallu deux pages pour expliquer tous les cas d'écartement : disponibilité par retrait d'emploi dans l'intérêt du service, suspension disciplinaire préventive, écartement immédiat sur décision judiciaire... Toutes catégories pas égales entre elles : les mises en disponibilité ne sont pas vraiment des sanctions. Il peut s'agir de situations où l'emploi ne se justifie plus et où on ne trouve pas d'autre emploi du même type. La hiérarchie le décide alors dans l'intérêt du service. Sur les 76 enseignants écartés, une quarantaine sont suspendus et une trentaine en disponibilité.

## FAITS DE MŒURS

Certaines mesures concernent des faits pénalement répréhensibles. Dans sa réponse au député Destrebecq, la ministre Marie-Martine Schyns (cdH) explique pouvoir résumer les mises à l'écart en cours en cinq catégories :

1 Détournement d'argent, vol, faux et usage de faux en écritures, escroqueries : 10 cas

2 Faits de mœurs, comportements ou propos déplacés envers les mineurs : 6 cas

3 Violences, coups et blessures sur personnes majeures : 2 cas

4 Problèmes dans le chef de la direction (incompétence, comportement despotique) : 3 cas

5 Comportement ou propos déplacés dans le cadre de cours de religion : 3 cas

« Depuis le début de cette année scolaire, deux membres du personnel de direction ont été écartés pour comportement inadapté par rapport à la gestion des ressources humaines », précise-t-elle. Elle parle

là de profs écartés dans des écoles

**Des statistiques complexes qui virent parfois au casse-tête**

dont la Fédération Wallonie-Bruxelles, et donc elle, la ministre est le pouvoir organisateur (PO). Car il y a trois réseaux dans notre enseignement. « Dans le subventionné (écoles libres, communales, provinciales), les PO ne sont pas obligés de communiquer à nos services la prise de sanction, si ce n'est pour en demander la traduction sur le plan pécuniaire du personnel dont le traitement est payé par la Fédération », poursuit-elle (...) « Nous ne disposons donc pas pour le subventionné de chiffres spécifiques pour les plaintes et/ou sanctions relatives à des faits de mœurs ou de violence. Cette info ne pourrait être

obtenue qu'àuprès des pouvoirs organisateurs eux-mêmes... »

## 76 ÉCARTÉS, 90.000 PROFS

Trois réseaux, des mesures d'ordre administratif, des peines disciplinaires, avec ou sans perte de revenus. Les règlements sont très fouillés... M<sup>me</sup> Schyns précise que les chiffres sont stables depuis cinq ans et concernent une vingtaine de personnes, toutes fonctions confondues (sur 30.000 au total). Elle parle là pour les écoles de la Fédération (FWB). Les statistiques arrêtées au début de l'année 2016 enregistrent donc 76 profs écartés. Il y en avait 60 un an plus tôt et une cinquantaine les années précédentes. Par réseau, cela donne 25 des écoles de la FWB, 34 du libre et 17 de l'officiel subventionné (communes et provinces). 76 profs écartés sur 90 à 100.000 à l'œuvre. Inutile d'instaurer une méfiance excessive... ●

DIDIER SWYSEN

## Quelques cas qui ont marqué les esprits ces dernières années

# Institutrice le jour, call-girl la nuit

Heureusement, ce ne sont pas des faits qui s'évalent chaque jour dans les pages des journaux. L'année dernière, on se souvient surtout de ce scandale sexuel qui a éclaté vers la mi-octobre dans un collège de Virton : deux professeurs étaient inculpés pour

des faits de mœurs envers une jeune fille, mineure à l'époque des faits. En 2013, il y avait eu le cas d'un instituteur de 54 ans inculpé d'attouchements sur quatre de ses élèves. Il travaillait depuis plus de 30 ans dans une école de

Ciney. On se souvient aussi de l'institutrice call-girl d'une école primaire hennuyère : institutrice le jour, elle se livrait à la prostitution de luxe la nuit. Elle avait été contrainte de démissionner de l'école. C'était en 2007.

Dans un tout autre registre, le

cas de ce prof de religion musulmane, dans un athénée d'Anderlecht, suspendu pour trois mois par la ministre Milquet en 2015. Il était soupçonné de « mauvais traitement vis-à-vis de certains de ses élèves ». ●

D.SW.